



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Protection

Question orale n° 1420

Texte de la question

M. Leonce Deprez attire l'attention de M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration sur l'effet désastreux provoqué par la médiatisation des images du littoral du Pas-de-Calais encore marqué par les vestiges des blockhaus de la dernière guerre 39-45. Les espaces dunaires de Saint-Gabriel, sur le territoire de la commune de Camiers, ont été le cadre tragique de l'assassinat de quatre jeunes filles, événement qui a bouleversé toute la France. Le spectacle désolant d'un énorme blockhaus, stigmate de la dernière guerre mondiale, entouré de barbelés est apparu à la France entière. Pour effacer les traces de ce drame et pour répondre à la demande de la municipalité de Camiers désireuse de mettre en valeur l'atout de son littoral, constitué par les plages de Sainte-Cécile et de Saint-Gabriel, il lui demande s'il ne serait pas justifié que le Gouvernement affecte un crédit exceptionnel à la revalorisation de ces espaces littoraux qui portent encore la marque de la dernière guerre en vue de faire disparaître ces blockhaus dans un but de sécurité publique.

Texte de la réponse

M. le président. M. Leonce Deprez a présenté une question n° 1420.

La parole est à M. Leonce Deprez, pour exposer sa question.

M. Leonce Deprez. Monsieur le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration, j'ai attiré votre attention sur l'effet désastreux provoqué par la médiatisation, à partir d'un drame qui a pris une dimension nationale, des images du littoral du Pas-de-Calais, encore marqué par les vestiges des blockhaus de la guerre 1939-1945.

La côte d'Opale sud du Pas-de-Calais est une des parties du territoire national les plus ouvertes au tourisme des quatre saisons et les plus attractives par la qualité de l'environnement des espaces dunaires.

Les espaces dunaires de Saint-Gabriel, sur le territoire de la commune de Camiers, ont été le cadre tragique de l'assassinat de quatre jeunes filles, événement qui a bouleversé toute la France. Le spectacle désolant d'un énorme blockhaus, stigmate de la dernière guerre mondiale, entouré de barbelés, est apparu à la France entière. Pour effacer les traces de ce drame et pour répondre à la demande de la municipalité de Camiers désireuse de mettre en valeur l'atout de son littoral, constitué par les plages de Sainte-Cécile et de Saint-Gabriel, ne serait-il pas justifié que le Gouvernement affecte un crédit exceptionnel à la revalorisation de ces espaces littoraux qui portent encore la marque de la dernière guerre ?

Les populations d'Etaples, du Portel, d'Outreau, de Camiers, du Touquet ont ressenti douloureusement le préjudice causé par certains reportages et par certains titres de journaux, lesquels ont été jusqu'à parler du « naufrage du Pas-de-Calais ».

M. le Premier ministre est venu lui-même exprimer aux familles qui ont vécu cette tragédie l'émotion de la nation à l'office religieux des funérailles à Boulogne, et leur témoigner ainsi de la solidarité nationale.

Monsieur le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration, pouvez-vous répondre à l'appel que je vous ai lancé, ainsi qu'à M. le Premier ministre, au nom de ces populations, en attribuant des crédits exceptionnels à la commune de Camiers pour effacer les traces de ce drame et pour que les plages et les espaces dunaires du Pas-de-Calais retrouvent leur aspect attractif et accueillant pour la jeunesse et les

touristes.

M. le president. La parole est a M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'integration.

M. Jean-Claude Gaudin, ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'integration. Monsieur Deprez, l'ampleur du traumatisme qui a secoue la population de votre departement, le Pas-de-Calais, mais aussi la collectivite nationale tout entiere appelle une reponse exceptionnelle a la question que vous posez.

C'est pourquoi, en plein accord avec le Premier ministre, j'ai decide de prelever sur le fonds national d'aménagement et de developpement du territoire, le FNADT, la somme necessaire a la demolition du blockhaus ou, comme vous venez de le rappeler, quatre jeunes filles ont ete assassinees.

Ces credits seront mis sans delai, a la disposition du prefet du Pas-de-Calais a qui j'ai demande de prendre l'attache du magistrat instructeur pour connaitre la date a laquelle cette demolition pourra intervenir sans apporter la moindre gene a l'enquete en cours. Chacun comprendra que nous prenions, avec la justice, cette precaution elementaire.

Puisse la destruction de ce blockhaus contribuer a apaiser la douleur des familles des victimes.

Monsieur Deprez, je ne vous fais pas une reponse plus longue. Je crois avoir ete clair et j'ai bien note l'emotion avec laquelle vous avez questionne le Gouvernement.

M. le president. La parole est a M. Leonce Deprez.

M. Leonce Deprez. Je vous remercie, monsieur le ministre. Je pense que la population du Pas-de-Calais sera tres sensible a votre declaration.

Données clés

Auteur : [M. Deprez Léonce](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1420

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : aménagement du territoire, ville et intégration

Ministère attributaire : aménagement du territoire, ville et intégration

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 12 mars 1997, page 1843

Réponse publiée le : 19 mars 1997, page 1957

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 12 mars 1997